



**HAL**  
open science

# Les constructions comme variables pour la variation syntaxique et le rôle des traditions discursives dans la production des variantes

Henri-José Deulofeu

► **To cite this version:**

Henri-José Deulofeu. Les constructions comme variables pour la variation syntaxique et le rôle des traditions discursives dans la production des variantes. *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 2017, 41-42, pp.117-134. hal-03598151

**HAL Id: hal-03598151**

**<https://hal.science/hal-03598151>**

Submitted on 4 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **LES CONSTRUCTIONS COMME VARIABLES POUR LA VARIATION SYNTAXIQUE ET LE RÔLE DES TRADITIONS DISCURSIVES DANS LA PRODUCTION DES VARIANTES**

Henri-José Deulofeu

*Laboratoire d'informatique fondamentale  
Université d'Aix-Marseille*

L'objectif de cet article est de réexaminer la notion d'invariant sémantique utilisée dans les travaux sur la variation syntaxique à travers l'apport du Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe à cette question. C'est bien évidemment notre travail de constitution de corpus de français parlé qui est à l'origine de notre intérêt pour la question de la variation syntaxique. Comme tous ceux qui ont entrepris cette tâche, nous avons en effet rencontré des formes qui méritaient un traitement particulier parce que nous n'en avons pas la pratique. L'objectif lointain de l'élaboration de corpus oraux étant, pour nous, de fournir une description syntaxique du français « tout court », toutes variétés confondues, il était essentiel de donner un statut à ces formes. Notre point de vue était bien celui de la linguistique descriptive, mais il est bien évident que nous avons rencontré sur la question de la variation les préoccupations des sociolinguistes. L'objectif des linguistes et des sociolinguistes est différent : les premiers cherchent à établir le système linguistique sous-jacent aux productions effectives des locuteurs d'une langue. Les autres étudient principalement comment ces productions se répartissent en fonction de variables externes au système : diatopiques, diastratiques, diaphasiques... Mais les deux approches se rencontrent sur un point : pour décrire les faits de variation, il faut partir d'un invariant. Je vais montrer dans les deux premières parties de l'article que, si en phonétique et en

morphologie, il est aisé de se mettre d'accord sur la nature de cet invariant, ce n'est pas le cas en syntaxe. Pour traiter adéquatement la question de la variation syntaxique, il faut aborder la question de l'interface syntaxe sémantique et éclaircir la conception de la sémantique dont on se réclame. Si l'on considère que les formes linguistiques ne sont qu'un moyen de coder une structure sémantique préexistante fondée sur l'analyse du référent, on peut ramener la question de la variation syntaxique au modèle de la variation phonétique : de même qu'il y a aurait plusieurs façons de réaliser un même phonème, considéré comme l'invariant, par des sons différents, le locuteur disposerait de plusieurs formes (morphèmes, mots) pour représenter un même référent. Mais si l'on se réclame d'une conception saussurienne qui distingue la face signifié du signe de la référence à laquelle elle permet d'accéder, le problème doit être posé différemment : disposer d'un répertoire de signes différents, c'est produire des signifiés différents qui sont autant de chemins d'accès aux référents et donc, par définition, ne « disent pas la même chose ». Le sens n'est pas préexistant au code, mais créé par lui. De plus, la notion de variation syntaxique ne se limite pas à comparer des répertoires de signes lexicaux ou de morphèmes, elle met en jeu des relations entre assemblages complexe de mots, ce qui rend plus complexe encore la recherche d'un invariant. Je proposerai dans la troisième partie, que la notion de construction, comme généralisation de celle de signe peut permettre de relever ce dernier défi.

### 1. LA CHASSE À L'INVARIANT

La définition minimale de la variation implique deux variantes de formes pour une unité invariante définie linguistiquement. L'invariant peut être établi avec un large consensus pour autant que les unités considérées possèdent une forme identifiable sans recours direct au sémantisme. Il s'agit pour les systèmes linguistique des phonèmes et des morphèmes. La situation est très claire pour les variations de prononciation. Les notions de variante combinatoire et de variante libre rendent compte du fait qu'un même système phonologique est susceptible de réalisations différentes. Ainsi on peut montrer que, en français, un même phonème /t/, considéré comme l'invariant, présente au moins deux variantes de réalisations phonétiques : une variante standard apicale [t] et une variante non standard palatalisée [t'] qui apparaît dans des contextes phonétiques particuliers. De même, on s'accordera à considérer que le morphème du radical du verbe *asseoir*, le lemme {asseoir} comporte deux variantes phonologiques symbolisées par la différence orthographique *asseyez-vous* / *assoyez-vous*. En dehors de ces deux types d'unités, de nombreuses études ont relevé la difficulté d'établir un invariant sur la base duquel deux réalisations peuvent être considérées comme équivalentes, comme en témoignent les discussions sur le « sameness requirement » dans Lavandera (1978), Lee (1992), Coupland (2002).

Je vais poser le problème en syntaxe à partir d'une discussion qui a opposé deux points de vue différents dès le début des années soixante-dix.

## 2. QUEL INVARIANT EN SYNTAXE ?

### 2.1. CARACTÈRE NON LINGUISTIQUE DE LA NOTION D'INVARIANT SÉMANTIQUE: DEUX FAÇONS DE DIRE « LA MÊME CHOSE »

Dans ses travaux fondateurs, Labov propose sans discussion que la variation syntaxique soit ramenée au modèle « plusieurs façons de dire la même chose ». Cette approche de la variation syntaxique semble directement liée à l'opposition alors en cours dans le modèle chomskien entre une structure syntaxique profonde, base de l'interprétation sémantique, et les diverses dérivations dont elle est la source. Mais, comme on le verra ci-dessous, l'interprétation la plus courante de la formule dans les travaux variationnistes, consiste à postuler une structure sémantique déconnectée de toute forme syntaxique. Il va de soi que cette interprétation onomasiologique de la syntaxe comme simple codage de configurations sémantiques calquées sur le référent est en rupture totale avec la conception structuraliste des unités linguistiques. La structure sémantique est en effet définie sur la base des intuitions du linguiste, alors que des unités telles que le phonème ou le morphème sont le résultat de procédures opératoires objectives sur les données. Pour un structuraliste, une structure sémantique construite sur la base d'une simple déclaration ne peut être considérée comme un invariant pour le calcul de variantes syntaxiques. Un bon exemple d'analyses différentes d'un même phénomène empirique, peut être tiré de la confrontation des positions de deux équipes travaillant sur corpus dans le courant des années 70. Le point de départ de la discussion est le choix des auxiliaires *être* et *avoir* pour la formation du passé composé d'un verbe intransitif (*rester*), illustré par les exemples suivants tirés du corpus de français parlé Corpaix et étudiés par Blanche-Benveniste (1977) :

- (1) et là j'*ai* pas resté deux jours chez eux j'*ai* resté une journée quoi pour leur faire plaisir (Corpaix)
- (2) et après je *suis* resté à Aix (Corpaix).

Des exemples similaires se retrouvent dans le corpus de français parlé de Montréal constitué par Pierrette Thibault au sein de l'équipe dirigée par Gillian et David Sankoff à l'Université de Montréal. Les montréalais proposent de considérer que l'alternance de *être* et *avoir* est un cas de variation libre dans la réalisation de l'auxiliaire de passé composé. La variable est définie comme la notion de « passé accompli ». On est donc pour cette perspective dans un cas où les locuteurs disposent de deux formes pour exprimer le même contenu sémantique. Sankoff (1988 p : 153) précise les conditions dans lesquelles on peut considérer deux formes comme variantes libres : « For certain identifiable

sets of alternations, these distinctions come into play neither in the intentions of the speaker nor in the interpretation of the interlocutor » (Sankoff 1988, p. 153). En l'absence de tests expérimentaux objectifs pouvant soutenir cette intuition, Blanche-Benveniste (1997) rappelle que l'équipe aixoise a proposé de rendre compte des faits d'alternance sur une base différente : « Conformément aux enseignements de l'École Française de linguistique, inspirée de Saussure, à toute différence de forme correspond une différence de sens. Nous soutenions que *j'ai resté* n'avait pas vraiment le même sens que *je suis resté* ». Dans cette perspective, on ne saurait parler de variantes libres, mais bien de deux signes dont chacun tire son sens de l'opposition à l'autre. Blanche-Benveniste appuie cette thèse en premier lieu par un argument diachronique. L'alternance des auxiliaires *être* et *avoir* avec le participe passé des verbes intransitifs est un phénomène ancien, comme en témoigne cette citation de Vaugelas : « *Sortir* prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action : *il a sorti ce matin* ; et l'auxiliaire *être* pour exprimer l'état : *il est sorti depuis longtemps*. Comme le remarquait M. Ménage, on doit dire : *Monsieur a sorti ce matin*, et non pas *est sorti*, pour faire entendre qu'il est sorti et revenu ». Blanche-Benveniste en conclut que, alors que le français écrit a éliminé en vertu d'une règle normative l'usage de l'auxiliaire *avoir*, le français parlé continue l'état de langue où les deux constructions n'ont pas le même sens. Elle y ajoute un argument synchronique : la prise en compte des contextes d'emploi révèle clairement des cas conformes à l'opposition sémantique ancienne : dans (1), les adverbess de temps montrent que le locuteur n'est pas resté définitivement chez ses amis. Dans (2), il s'agit d'une installation définitive. La limitation des corpus disponibles à cette époque rend sans doute difficile de trancher empiriquement entre les deux hypothèses, mais la discussion souligne le danger de définir les variables de la variation syntaxique dans les termes d'une analyse sémantique superficielle. Un raffinement de l'analyse sémantique montre que l'apparente variation libre de réalisation d'une construction peut fort bien cacher la présence de deux unités linguistiques différentes tant dans le signifiant que dans le signifié. Si maintenant des données suffisamment nombreuses permettaient d'affirmer que pour certains locuteurs les verbes intransitifs étaient alignés sur les verbes transitifs et formaient toujours leur passé composé avec l'auxiliaire *avoir*, quelle conclusion pourrait-on en tirer ? Dans la logique Aixoise, on ne saurait non plus décrire cette situation en termes de variante par rapport aux autres locuteurs : il s'agirait alors d'une différence entre deux systèmes linguistiques, l'un comportant une distinction significative entre deux auxiliaires et l'autre ayant perdu cette distinction. Ce type d'analyse peut être étendu à d'autres cas de prétendue variation. Si l'on observe la distribution des adverbess exprimant un haut degré en français standard, on remarque une différence entre le haut degré « relatif » et le haut degré « absolu ». Pour le haut degré relatif, deux adverbess (*si, tant*)

sont en distribution complémentaire en fonction des catégories modifiées et un adverbe (*tellement*) fonctionne dans l'ensemble des contextes. Le haut degré absolu ne présente que deux adverbes (*très*, *beaucoup*) en distribution complémentaire, sans terme couvrant.

Exemple des quantifieurs de degré :

haut degré	-V	- De N	-ADJ/ADV
<i>si</i>		-	+
<i>tant</i>	+	+	-
<i>tellement</i>	+	+	+

  

haut degré	-V	- De N	-ADJ/ADV
<i>très</i>	-	-	+
<i>beaucoup</i>	+	+	-
?	+	+	+

Certains usages non standard utilisent un adverbe comme *vachement* comme terme couvrant, ce qui de fait régularise le schéma de distribution des « intensifs ». La tendance à l'organisation par terme couvrant se manifeste de façon indirecte dans certains usages régionaux (3) où l'adverbe *beaucoup* semble étendre sa distribution pour jouer le rôle du terme couvrant.

(3) c'est beaucoup grand ce pantalon (Corpaix)

À y regarder de près, *beaucoup* n'est cependant pas une variante purement formelle de *très* devant un adjectif : dans (3) *beaucoup* marque un excès de haut degré et peut être en première approximation paraphrasé par *trop*. L'équivalence n'est là encore pas parfaite : *beaucoup* ajoute à la notion objective d'excès une nuance subjective de surprise ou de rejet. Ainsi, comme pour les auxiliaires, ce qui pouvait passer à première vue pour une variation purement formelle dans l'expression d'un « même sens » révèle en fait un répertoire différent de constructions selon des sous-ensembles de locuteurs. La tradition Aixoise tire un autre enseignement du décalage entre une analyse traditionnelle en termes de variantes et une analyse descriptive qui révèle l'existence de sous-systèmes à l'intérieur d'une langue. La notion de variante formelle est un artefact permettant de mettre en rapport la version standard d'une langue et les usages qui en diffèrent. La création, par le biais de règles normatives, de ce que le Gars appelle une « grammaire seconde » ravale au rang de simples variantes des organisations systématiques acquises spontanément par les locuteurs au cours de leur apprentissage, organisations qui relèvent d'une « grammaire première ». Le rôle de l'activité normative dans la création des variantes syntaxiques exprimant un même contenu sera détaillé dans la section suivante.

## 2.2. CRÉATION NORMATIVE D'INVARIANTS SÉMANTIQUES

Les principes à l'œuvre dans la construction des grammaires secondes contribuent à créer l'illusion qu'il existe des variantes syntaxiques. Comme le résume très clairement Wagner (1974, 46) : « Un principe, élevé au rang d'idéal, a privilégié l'idée qu'il existe seulement « une manière — et une bonne — de répondre linguistiquement à une situation donnée ». Selon ce principe, il n'existe qu'un seul système pour la langue française. Les formes non standard sont stigmatisées comme fautes dans la mise en œuvre du système et non comme des éléments d'un système alternatif. Toute valeur sémantique est déniée à ces formes. La différence aspectuelle que l'on peut constater en (4), l'effet de révocation du surcomposé en principale (5), la nuance déplacement vers le domicile versus déplacement vers l'officine, bien mise en évidence par le dialectologue Tuaille (1992) à propos de (6), ainsi que l'élaboration d'un clitique objet direct - animé sur le modèle du substrat franco-provençal (7), sont ignorées au profit d'une interprétation par réalisation fautive d'un élément de l'usage standard qui est seul supposé refléter le système du français. Au lieu de reconnaître une opposition pertinente entre deux signes, l'approche normative ne reconnaît qu'un signifié associé à deux signifiants en variante libre.

(4) auxiliaire *avoir* pour *être* : *madame a sorti, madame est sortie*

(5) *j'en ai eu mangé*

(6) je vais chez le coiffeur / je vais au coiffeur

(7) y franco-provençal *j'y aime pas*

Que ce soit en termes de fautes ou de variantes non normatives, on construit un artefact « variation syntaxique », là où il faudrait reconnaître la présence de règles et de distinctions propres à tel ou tel usage. Ce que l'on peut opposer à l'artefact de la variation syntaxique, c'est donc l'idée que le répertoire des signes étendus en constructions syntaxiques peut varier d'un usage à l'autre, tout comme le répertoire lexical.

## 3. LES CONSTRUCTIONS COMME BASE DES DIVERS USAGES DE LA SYNTAXE

Si le répertoire des constructions peut varier d'un groupe de locuteurs à l'autre, une de nature sociolinguistique a trait à la recherche des possibles sources de l'existence de répertoires différents à l'intérieur d'une même communauté linguistique. L'autre question touche plus fondamentalement à l'organisation du système linguistique. La vision labovienne de la variation linguistique est à la source d'une question de fond : c'est un fait que les locuteurs d'une même langue partagent un grand nombre de constructions. Comment caractériser celles qui ne sont pas partagées ? S'agit-il simplement d'un ensemble aléatoire de constructions qu'on ne peut rapprocher que par des critères « externes » ou existe-t-il des raisons liées au système de la langue pour les rapprocher ?

### 3.1. PERSPECTIVE SOCIOLINGUISTIQUE

Une des raisons externes de la présence de constructions différentes tient sans doute à une généralisation de l'opposition grammairale seconde – grammairale première, permettant de thématiser les observations précédentes. Au sens strict, la grammairale seconde peut être caractérisée comme une double liste : des constructions interdites et des constructions ajoutées. Deulofeu (2001) présente une synthèse des types d'interventions concertées sur le système de la langue d'origine normative. Les choix sont guidés par des critères fonctionnels (clarté, précision...), mais reposent aussi sur une part d'arbitraire privilégiant certains usages considérés comme prestigieux. Une piste intéressante pour rendre compte, au-delà des effets de la norme, de la manière dont se constituent des ensembles de constructions syntaxiques propres à un usage consiste à y voir la manifestation de traditions discursives définies comme choix de formes opérés en référence à des modèles de textes (Kabatek & coll 2010).

#### 3.1.1. Traditions discursives anciennes

Pour donner un exemple de l'effet des traditions discursives dans le domaine français, outre les travaux du Gars sur la « grammairale seconde », par exemple Deulofeu & Valli (2007), comme ensemble de prescriptions de la grammairale scolaire, on peut citer des ouvrages contenant des recommandations relevant du domaine de la stylistique. Ainsi cet extrait de Grillet (1922 : 86) :

Dites : « Nous n'oublierons jamais la Belgique violée, notre sol envahi, nos églises détruites » [...] plutôt que « Nous n'oublierons jamais la violation de la Belgique, l'invasion de notre sol, la destruction de nos églises » [...] ou que « Nous n'oublierons jamais qu'ils ont violé la Belgique, qu'ils ont envahi notre sol, qu'ils ont détruit nos églises »

On peut interpréter ce texte comme proposant de choisir entre deux traditions discursives dans un domaine limité, celui de la forme des « propositions » subordonnées. Pour l'expression d'un contenu qui est posé comme signifiant une même « situation », l'auteur affiche une préférence pour une tradition que l'on pourrait appeler *latinisante* en ce qu'elle reprend le modèle latin de « nexus averbal » *sicilia amissa*, face aux modèles plus banals de la nominalisation, inspiré des écrits techniques, ou de la phrase verbale finie rappelant la doxa scolaire. Le choix semble relever d'une simple préférence stylistique dans l'expression de la référence. Mais, dans une perspective saussurienne, on pourrait remarquer qu'il s'agit là aussi de décrire un même état de faits par des signes différents, qui ne sont pas de simples paraphrases. Le nexus averbal présente la situation sous l'angle d'un des actants, là où les autres formes choisissent celui de la situation dans sa globalité. La conséquence en est que les contextes d'apparition de ces supposées variantes sont nécessairement différents.



Des manuels d'écriture du début du siècle vont au-delà de la construction isolée pour opposer des types de textes sur les mêmes bases d'invariance du référent (lampe à pétrole). Dans l'exemple suivant, le premier texte est inspiré de la tradition littéraire, le second, de la rédaction des articles de manuels techniques.

(a) Description littéraire de la lampe à pétrole :

« Du plus loin que je me rappelle mes souvenirs, je revois, non sans émotion, la bonne grosse lampe à pétrole de la maison paternelle »,

(b) Description technique de la lampe à pétrole :

« 1. La lampe à pétrole est un ustensile d'éclairage. 2. Elle se compose essentiellement d'un récipient destiné à recevoir le pétrole, d'une mèche qui y plonge, et d'un verre cylindrique qui protège la flamme ».

### 3.1.2. Pratiques actuelles

Le dialogue suivant nous montre que le patient est arrêté par les constructions nominales relevant de la tradition de la langue de spécialistes employée par le médecin :

(8) médecin – donc apparemment vous l'utilisez comme un modificateur de perception

patient : - pardon là je je je comprends pas

médecin – vous l'utilisez pour modifier les sensations que vous avez habituellement

patient – oui, c'est ça (Dorotea 37,13)

Cette abondance de constructions nominales est bien perçue comme marque de la tradition technocratique par des adolescents qui la parodient ainsi :

(9) Nous réfléchissons à une éventualité de démolition ou de consolidation  
(parodie adolescents quartiers Nord Marseille)

Si de tels regroupements de variantes peuvent nous éclairer sur la constitution de répertoires de constructions propres à tels ou tels usages, il est clair qu'ils ne reposent que sur l'intuition des observateurs de pratiques linguistiques et n'ont aucune légitimité linguistique : on ne voit pas quelle variable linguistique pourrait être posée comme sous-jacente à ces effets de variation. En d'autres termes, est-il possible de modéliser les liens entre constructions en concurrence ?

## 3.2 UNE BASE LINGUISTIQUE POSSIBLE DE RAPPROCHEMENT DES CONSTRUCTIONS « PERÇUES » COMME VARIANTES : LES RÉSEAUX DE CONSTRUCTIONS

Pour envisager des raisons proprement linguistiques de rapprochement entre constructions, il faut disposer d'un modèle théorique définissant les rapports entre constructions. Les promoteurs de la Construction Grammar ont ainsi cherché à montrer que les constructions ne formaient pas un simple répertoire,

mais, à la manière des items lexicaux regroupés en « champs », appartenaient à des ensembles organisés par des relations spécifiques.

### 3.2.1 Relation d'héritage entre constructions : Michaelis & Lambrecht (1996)

On peut tirer du travail de ces auteurs l'idée qu'un système linguistique contient des constructions générales qui sont enrichies de caractéristiques supplémentaires pour former des constructions plus spécifiées. Une construction peut en outre hériter des propriétés de plusieurs constructions moins spécifiées. Les constructions générales sont communes à tous les membres d'une communauté linguistique et c'est à travers les enrichissements par héritage que des choix différents opérés par groupes de locuteurs créent l'effet de variation. Un tel travail sur l'ensemble de la langue est loin d'être achevé, mais je voudrais donner un exemple de la forme qu'il peut prendre. Je vais m'inspirer de travaux concernant la relation entre syntaxe et lexique. L'armature relationnelle des constructions, par exemple la distinction à l'intérieur de la complémentation verbale entre relations valencielles et de modification (compléments / ajouts) peut être commune à plusieurs constructions qui vont se différencier par le rôle du lexique et plus particulièrement par la sous ou sur spécification en termes de traits sémantiques des items lexicaux au moyen desquels elles se réalisent.

### 3.2.2. Constructions à lexique sous-spécifié versus constructions pleinement lexicalisées

#### Prépositions sémantiquement sous-spécifiées

Deulofeu (1983) étudie des cas remarquables d'usage des prépositions comme marqueurs de relations de rection verbale. Prenant en compte des données de français parlé (exemples (a) ci-dessous), il conclut, en les comparant à des équivalents de français standard (exemples (b)), que la relation de rection-modification peut être marquée par des connecteurs sous-spécifiés (*à, de*) ou plus spécifiés lexicalement (*à cause de, pour, sur*)

- (10a) **à** une gosse de 14 ans hein c'était pas rigolo de tenir les corbeilles dehors ou n'importe (CorpAix)
- (10b) **pour** une gosse de 14 ans hein c'était pas rigolo de tenir les corbeilles dehors ou n'importe
- (11a) j'ai pas pu y aller **de** la pluie qui tombait (Corpaix)
- (11b) j'ai pas pu y aller **à cause de** la pluie qui tombait
- (12a) il faut que **au** conflit social prennent le pas les négociations (Ministre des transports, A2, Déc 98)
- (12b) il faut que **sur** le conflit social prennent le pas les négociations
- (13a) si c'est ce à quoi on veut se battre c'est certain c'est la bonne solution (syndicaliste)
- (13b) si c'est ce pour quoi on veut se battre c'est certain c'est la bonne solution

Il remarque que ces différences d'emploi ne recourent pas des différences diastratiques, puisque, d'une part, dans un usage oral spontané, aussi bien des locuteurs peu scolarisés (10, 11), que des locuteurs rompus à la parole publique (12, 13) peuvent employer les formes sous-spécifiées et que, d'autre part, des locuteurs peu scolarisés peuvent employer des formes sur-spécifiées quand ils parlent de leur domaine de compétence (14) :

- (14) l'étude des prix c'est donc l'évaluation en fonction des (selon) quantités que nous avons trouvées du montant du bâtiment ( maçon , Corpaix)

Une conclusion plausible est que, pour marquer la relation syntaxique très générale de « modification », le système de la langue française autorise aussi bien les prépositions sous-spécifiées que les prépositions plus spécifiées sémantiquement. De ce point de vue, ces constructions sont pareillement légitimes. C'est seulement un choix de grammaire seconde (règle normative) qui, pour construire l'artefact français standard écrit, a éliminé les formes sous-spécifiées en les considérant comme de simple signifiants fautifs. Dans l'expression spontanée, tous les locuteurs peuvent fournir les deux types de variantes autorisées par le système en fonction des caractéristiques de la situation d'énonciation. Que le système en lui-même soit resté le même de longue date est prouvé par les exemples (15) et (16) où l'on trouve les variantes sous-spécifiées sous la plume d'un écrivain du XVII<sup>e</sup> chez lequel elles alternent avec les formes spécifiées :

- (15) il me semble qu'à (pour) un paresseux tel que vous ça veut dire quelque chose (écrit, Mme de Sévigné)
- (16) un temps à ne voir goutte (à cause) du brouillard, sans préjudice du verglas (ibid)

En son temps, l'élimination normative des formes sous-spécifiées a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion voire d'une contestation par certains grammairiens. C'est ce qui ressort de cette citation de la Harpe à propos de l'emploi de à dans la construction de Racine à *tant d'attraits n'était pas invincible* (Bajazet) : « Cette préposition est d'une grande latitude dans notre langue. Elle représente également *par, pour, dans* suivant l'occasion ou l'analogie. Ne dit-on pas *inébranlable à la séduction, aux dangers* ; pourquoi ne dirait-on pas : *invincible aux attraits* ? Ce serait se priver volontairement d'une construction favorable au style soutenu ».

La Harpe a bien analysé l'arbitraire linguistique des injonctions normatives. Nous pouvons ajouter que, comme on l'a vu plus haut, cette construction est en fait « favorable » à tous les styles, dès lors que le souci de précision n'est pas un enjeu de communication. La construction à préposition sous-spécifiée et les constructions plus spécifiées n'expriment évidemment pas la même chose, mais elles sont reliées par une relation d'héritage : elles héritent des

propriétés de la construction syntaxique générale « modificateur de verbe », en y ajoutant les traits sémantiques de la préposition. Ce modèle d'utilisation restreinte ou large du lexique dans une construction se retrouve bien évidemment dans d'autres domaines du français.

### **Pronoms relatifs sous-spécifiés versus relatifs spécifiés dans les relatives « obliques »**

Blanche-Benveniste (2010) a vérifié sur un corpus (CRFP), les hypothèses avancées dans Deulofeu 1981, Deulofeu & Valli 2007, sur l'utilisation restreinte du lexique des pronoms relatifs « obliques » dans la construction « relative déterminative », c'est-à-dire où la relative est modifieur phrastique de nom. Elle constate que dans l'usage spontané les groupes PREP + relatif variable ne sont utilisés de façon productive que dans des cas bien précis (Blanche-Benveniste, 2010 : 151) :

« Une forte proportion, environ 40 %, est constituée de *dans + lequel*. L'antécédent de cette locution est la plupart du temps un lexème nominal qui désigne un lieu de vie : *le groupe, le milieu professionnel*. Les verbes qui suivent cette locution sont remarquablement homogènes : *vivre, travailler, se trouver, se rencontrer*. L'ensemble forme un domaine sémantique caractérisé, désignant, en gros, le lieu dans lequel on vit ou dans lequel on travaille :

(25) Le groupe dans lequel on est, le milieu dans lequel on vit

(26) Le milieu professionnel dans lequel j'évolue, le secteur dans lequel je travaille

[...] Pour le féminin *laquelle, lesquelles*, près de 15 % des attestations se rapportent à l'expression d'une causalité : *la raison pour laquelle, les raisons pour lesquelles*. Les verbes qui suivent sont variés. Les exemples se rencontrent surtout dans la parole publique ou chez des locuteurs habitués à la parole publique :

(27) C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'arrêter (technicien)

(28) les raisons pour lesquelles il est arrivé dans le sang [...] (professeur de biologie)

Il en ressort que le pronom relatif *lequel* est fortement restreint dans les usages du français parlé et qu'il est employé surtout dans des groupes sémantiques bien déterminés, avec peu d'extension grammaticale. C'est un des cas où l'on voit un grand décalage entre ce qui est diffusé par l'enseignement scolaire et ce qui est utilisé réellement dans la langue parlée. »

Cette conclusion rejoint donc celle que nous avons présentée pour les prépositions : une même construction grammaticale générale (modifieur phrastique de tête nominale) présente des extensions lexicales de son introducteur plus ou moins importantes selon les usages. Nous pouvons même ajouter que ces formes lexicales sont en concurrence avec des formes encore moins spécifiées lexicalement : *où*, pour *dans lequel* et *que*, généralisé comme relatif oblique dans certains usages (Deulofeu 1981).

À partir des deux exemples précédents, on peut formuler une hypothèse sur l'origine des différences observées. Dans les termes de Kabatek, on pourrait opposer des traditions discursives opportunistes, où l'on utilise l'entier des possibilités offertes par le système en fonction des objectifs de communication : être précis ou rester dans l'indétermination sémantique, que ce soit à des fins de simplicité ou à des fins esthétiques. Et des traditions discursives où l'on s'efforce d'être toujours le plus précis possible, dans la ligne des recommandations explicites des grammairiens normatifs. Derrière ce souci de précision, il y a de fait une tentative de faire coïncider le sens et la référence et donc de limiter arbitrairement les ressources linguistiques que le système offre aux locuteurs. Un pas de plus dans l'abstraction des constructions générales comme bases de la variation lexicale est franchi dans le cas suivant.

### 3.2.3. Constructions à réalisation morphologique variable

#### 3.2.3.1. Les consécutives

Deulofeu (2012) présente des arguments pour analyser (17) et (18) comme des consécutives variantes de la construction normative (19) plutôt que comme des relatives non standard.

- (17) Il y a des statues que quand tu les retournes la neige se met à tomber  
 (18) il y en a que sur le plan politique de la CGT ils sont pas d'accord ++ mais euh sur le plan euh ma- ponctuel comme tu disais euh sur des choses bien précis ils peuvent être que  
 (19) Il y a des statues telles que quand tu les retournes la neige se met à tomber d'accord

Il constate notamment que ces formes de prétendues relatives non standard ne se rencontrent que dans des groupes nominaux indéfinis, à l'instar de leurs équivalents en français standard explicitement marqués comme consécutives par la présence d'un adverbe de degré (19). On peut donc proposer d'analyser ces énoncés comme constituant deux réalisations de la construction générale modifieur « consécutif » dans le groupe nominal. On peut partir d'une forme abstraite de cette construction :

Construction « modifieur consécutif » : la *que* Phrase « consécutif » est un modifieur de N commandée par la présence d'un trait [+qualité] dans le groupe nominal.

On définit ensuite deux constructions particulières héritant de la structure générale et la spécifiant :

- Dans la construction standard, le trait [+qualité] est porté par un lexème autonome (*telles* dans [19]) ;
- Dans la construction non standard, le trait [+qualité] ne dispose pas de représentation segmentale autonome, mais est porté par l'article indéfini. La

différence entre les constructions, ne tient pas ici à l'instanciation lexicale, mais dans l'interface sémantique - lexicale. Je rappelle que les deux constructions ne disent pas exactement la même chose : le lexème *tel* comporte des traits sémantiques que n'a pas l'article indéfini. Le point essentiel est que l'on n'a pas rapproché les deux constructions sur la base d'une même signification référentielle, mais sur la base de leur composition formelle en signes qui en fait les héritières d'une construction plus générale. On va retrouver un type de variation voisin dans le dernier exemple que je présenterai.

### 3.2.3.2. Les « *que* phrases » non régies

Je suis revenu dans Deulofeu (2013) sur la question de l'emploi de *que* comme « subordonnant universel », pouvant jouer le rôle d'un grand nombre de conjonctions pour introduire d'apparentes subordonnées. Je mets entre parenthèses la version normative :

(20a) mon oncle a même failli tirer sur une feuille (parce) qu'il croyait que c'était un gibier (oral)

(21a) ça nous a fait des frais (si bien) que là les sous ils sont encore partis (Corpaix)

Cet usage souvent vu comme une simplification « moderne » du système des conjonctions, est en fait une variante possible de subordination que l'on retrouve dans l'ancienne langue : « [En ancien français] les articulations susceptibles d'être établies par une seule forme *que* sont très diverses » (Andrieux-Remix 2000 : 138).

Exemple de *que* pour *parce que* :

(20b) Assez trouva a cort qui grantjoie li fist ; *que* moult le desirroient tuit et totes a veoir (Artu 2.4)  
ou pour *si bien que* :

(21b) Parmi la cuisse l'a feru / *que* de cheval l'a abatu ((Eneas 5872)

On pourrait proposer de rendre compte de ces différences sur le modèle du traitement des prépositions, en disant que dans le cas des constructions verbales finies une relation de subordination, c'est-à-dire de modification d'une tête verbale, peut être marquée par des morphèmes plus ou moins spécifiés sémantiquement, l'étape ultime de la sous-spécification étant celle où le morphème est un simple outil de subordination, sans trait sémantique propre. Mais une telle solution ne rend pas compte de tous les faits. *Que* n'est pas aussi sémantiquement neutre qu'il y paraît, notamment dans les emplois non subordonnés et même dans les emplois subordonnés où, par exemple, il ne peut se substituer à *si* dans tous les contextes. On constate de plus que, si l'on considère l'ensemble des usages du français oral spontané, une assez nette différence de comportement se manifeste entre les variétés méridionales et septentrionales. Deulofeu (2013 : 388) présente le tableau suivant reflétant les différences de distributions

entre les deux usages<sup>1</sup>. Ce tableau ne tient pas compte des usages de *que* comme introducteur de complément de verbe (complétive) qui ne montrent pas de différences significatives entre les deux usages. Il s'appuie sur les analyses de Debaisieux (2013, chap. 3) pour considérer que les emplois de *que* comme introducteur de constructions verbales finies « subordonnées » à l'exception des complétives ne relèvent pas de la rection grammaticale (microsyntaxique) mais de la dépendance discursive (macrosyntaxique) où *que* joue le rôle de connecteur de discours. La différence majeure entre les deux usages apparaît dans la dernière ligne du tableau : *que* est fréquemment attesté comme connecteur de discours dans la variété méridionale (133 occurrences), très peu, dans la variété septentrionale (3).

		Marseille	Poitiers
En tête énoncé autonome (indicatif)		<b>4</b>	<b>1</b>
	Subjonctif (injonctif)	<b>3</b>	<b>2</b>
En tête énoncé discursivement « dépendant »		<b>206</b>	<b>141</b>
	– <b>dans une « locution »</b>	<b>70</b>	<b>134</b>
	– -adv + que ( <i>même que</i> )	<b>6</b>	<b>22</b>
	– recteur faible + que	<b>35</b>	<b>93</b>
	• lien argumentatif	<b>22</b>	<b>66</b>
	• lien textuel-factuel	<b>13</b>	<b>27</b>
	– -clivées de « transition »	<b>22</b>	<b>17</b>
	– -pseudo clivées d« transition »	<b>7</b>	<b>2</b>
	– <b>que seul</b>	<b>136</b>	<b>7</b>

Ce résultat confirme, en le reformulant en termes macrosyntaxiques, des observations moins systématiques de dialectologues. L'originalité du tableau consiste à additionner les emplois de *que* isolé comme connecteur de discours avec des emplois où *que* joue ce même rôle à l'intérieur de « locutions » que l'on peut analyser elles-mêmes comme connecteurs complexes obtenus par grammaticalisations de constructions en connecteurs de discours. Ces locutions expriment divers liens discursifs :

– lien argumentatif ou interactif : *même que*, *déjà que*, *ça veut dire que*, *c'est que*, *je dois dire que*, *vous allez dire que*

– lien textuel « consécutif » : *ça fait que*, *ce qui fait que*, ou de transition entre deux épisodes : *c'est ainsi que...*, *c'est pour ça que...*

<sup>1</sup> Les deux corpus analysés comportent environ 80000 mots chacun. Le tableau présenté ici a été simplifié.

On voit alors s'établir une sorte de complémentarité : en français méridional *que* peut exprimer à lui tout seul l'ensemble de ces liens. En Français du Nord, il est généralement associé à d'autres lexèmes (adverbes, verbes à signification générale...) pour jouer ce rôle. Lorsqu'il fonctionne seul, il le fait dans des conditions discursives particulières. Le contexte discursif précédent prépare en l'anticipant le lien que va exprimer *que*. Dans l'exemple suivant le terme *sélection* anticipe sur la valeur restrictive de la construction introduite par *que* :

- (22) donc pour les nouveautés on appelle ça l'office c'est la responsable qui qui décide avec les représentants des des maisons d'édition + des nouveautés qu'elle souhaite recevoir et euh + et en quelle quantité + donc et après régulièrement elle reçoit une **sélection** des des ouvrages qui paraissent + **que** bien sûr elle elle reçoit pas tous les titres mais euh + donc une fois qu'elle a reçu tout ça après elle commande ce qui lui manque +

Dans 23, après une longue série d'énoncés décrivant ses rapports avec les jeunes, un Conseiller d'Education poursuit :

- (23) L2 et souvent les jeunes me disent mais + ben le respect mais c'est normal madame c'est normal **je dis** oui mais c'est sans doute une des choses les plus difficiles  
L1 hum  
L2 et **que** (1) ça s'apprend + **et que** (2) ça me permet d'ouvrir sur la + la la question de + ben de l'adolescence je la nomme pas comme ça mais je dis oui mais + quand même la plupart du temps on se dit moi je fais ce que je veux comme je veux les autres je m'en fiche + **et qu'il** (3) y a tout un travail à faire + pour se rendre compte que ben on (n')est pas tout seul

Si le premier *que* peut être analysé régulièrement comme introduisant une complétive du verbe *dire* précédent, les deux autres ont un statut différent. Ils ne participent pas du dialogue avec les jeunes, mais, appuyés par *et*, développent la structure d'ensemble du discours du Conseiller en « addition de considérations » (*et j'ajoute que*).

La conclusion que Deulofeu (2013) tire de ces faits est que la différence majeure entre les usages méridionaux et septentrionaux tient à ce que, dans ces derniers, *que* ne peut jouer le rôle de connecteur de discours à lui tout seul. On peut ajouter que dans la variété méridionale, si *que* exprime à lui tout seul un ensemble de liens discursifs, les locuteurs peuvent aussi recourir aux locutions pour spécifier ce lien. Situation qui rappelle celle des prépositions vue plus haut, où sous-spécification et sur-spécification sont des ressources complémentaires pour le locuteur.

Il y a cependant une différence importante. Dans le cas des prépositions, l'usage sous-spécifié des prépositions est également partagé par les locuteurs dans leur usage spontané de la langue et c'est seulement un effet de la norme qui



l'exclut des usages surveillés. Il y a donc un seul système inégalement utilisé. Dans le cas de *que*, quelles qu'en soient les sources (substrats différents, évolutions divergeantes), le résultat est bien qu'il y a deux systèmes différents. L'un caractérisé par un *que* sémantiquement fort, marquant un énoncé comme une assertion discursivement dépendante, l'autre sémantiquement faible ne jouant ce rôle qu'avec l'appui d'autres lexèmes ou du contexte discursif. L'opposition *que* fort versus *que* faible justifie que l'on pose une construction propre au français méridional.

#### 4. CONCLUSION

J'espère avoir montré que la notion de « variation syntaxique » est un artéfact construit par des approches qui ne reconnaissent pas la notion de signe et son extension à celle de construction comme unité de base de l'analyse linguistique. En tout cas, il est impossible de définir une notion de variable syntaxique qui serait l'équivalent de celle de variable phonologique ou morphologique.

Une perspective descriptive s'inscrivant dans la tradition du signe reconnaît que le répertoire de constructions est différent pour divers groupes de locuteurs à l'intérieur d'une même communauté linguistique. Deux défis se posent alors pour celui qui veut rendre compte de ces décalages. Le premier relève de l'approche sociolinguistique : il consiste à préciser les conditions dans lesquelles certaines potentialités du système, par exemple l'emploi sous-spécifié des prépositions, sont éliminées de certains usages. Approfondir la notion de tradition discursive en y incluant le discours normatif paraît une piste prometteuse. Il faut saisir l'opportunité que représente l'accroissement, pour le français, des ressources en corpus électroniques représentatifs d'usages variés pour asseoir ces recherches sur une base empirique solide.

Le deuxième défi est plus complexe, compte tenu de la variété des approches syntaxiques reposant sur des axiomes différents. Mais une étape préalable descriptive doit être possible à partager. Il faut répondre à la question : sur quelles bases linguistiquement pertinentes peut-on regrouper des constructions différentes pour en mesurer ensuite les latitudes d'emploi ?

J'ai proposé ici, en m'inspirant de la relation d'héritage de propriétés, de distinguer d'abord tout un ensemble de cas où des relations grammaticales très générales donnent lieu à des réalisations lexicales variables selon les groupes de locuteurs. La distribution du lexique dans les constructions semble une source importante des différences d'usage. Dans ce cas de figure, on serait en présence d'un même système grammatical différemment exploité.

On peut distinguer un deuxième cas : celui où des différences dans l'usage des constructions tiennent à une différence dans les éléments constitutifs du système lui-même. J'ai donné l'exemple d'une différence « locale » centrée sur

la valeur d'un morphème (*que*) dans deux variétés d'une même langue. Mais on peut sans doute rencontrer des différences plus profondes dans l'organisation des constructions.

Une telle problématique rappelle celle de l'opposition entre principes et paramètres de la tradition chomskienne. À cette différence importante près que, conformément à la tradition structuraliste, les principes sous-jacents à l'organisation syntaxique d'une langue n'ont a priori rien d'universel, mais doivent être établis à partir de généralisations descriptives tirées de données authentiques variées et contrôlées de cette langue.

## BIBLIOGRAPHIE

- Andrieux-Reix, N., Croizy-Naquet, C., Guyot, F. et Oppermann, E. (2000), *Petit traité de langue française médiévale*, Presses Universitaires de France, Paris
- Blanche-Benveniste, Cl. (1977), « L'un chasse l'autre, le domaine des auxiliaires », *Recherches sur le Français parlé*, n° 1, 100-148, [https://repository.ortolang.fr/api/content/recherches-francais-parle/v1/Site\\_rsf/index.htm](https://repository.ortolang.fr/api/content/recherches-francais-parle/v1/Site_rsf/index.htm)
- Blanche-Benveniste, Cl. (1997), « La notion de variation syntaxique dans la langue parlée », *Langue française*, n°115, 19-29.
- Blanche-Benveniste Cl. et Martin, Ph. (2010), *Le Français. Usages de la langue parlée*, Paris/Louvain : Peters
- Debaisieux, J.-M. (ed.) (2013), *Analyses linguistiques sur corpus, Subordination et insubordination en français*, Paris : Hermès
- Deulofeu, J. (1981), « Perspective linguistique et sociolinguistique dans l'étude des relatives en français », *Recherches sur le français parlé*, n°3, 89-113.
- Deulofeu, J., Valli, A. (2007), « Sur l'aspect normatif des descriptions linguistiques en français. Quels faits de langue faut-il retenir pour une description grammaticale satisfaisante ? » In Gilles Siouffi & Agnès Steuckard (eds) *Les linguistes et la norme*, Peter Lang, Berne, p. 120-138
- Deulofeu, J. (1983), « A propos des préjugés logicistes dans l'analyse grammaticale : le cas des prépositions ; hypothèses linguistiques et sociolinguistiques », *Recherches sur le français parlé*, n° 4
- Deulofeu, J. (2001), « L'innovation linguistique en français contemporain : mythes tenaces et réalité complexe », *Le français dans le monde*, n° spécial 21
- Deulofeu, J. (2007), « Les consécutives construites avec *tellement* ont-elles une syntaxe scalaire ? », *Travaux de linguistique*, 2007/1 n° 54, 133-146.

- Deulofeu, J. (2012), « Bossuet, Coluche et Cicéron même combat pour mettre un bonnet rouge aux relatives? » in J. Saussure Louis de , Borillo Andrée , Vuillaume Marcel (éds) *Grammaire, lexicque, référence. Regards sur le sens*, Mélanges offerts à Georges Kleiber pour ses quarante ans de carrière, Collection: Sciences pour la communication - volume 99, Bern : Peter Lang,
- Deulofeu, J. (2013), « *Que* dans les phénomènes de subordination » in Debaisieux J-M (ed.) (2013), *Analyses linguistiques sur corpus, Subordination et insubordination en français*, Paris : Hermès,
- Coupland, N., (2002), « Language, situation, and the relational self : theorizing dialect-style in sociolinguistics », in Eckert and Rickford, *Style and Sociolinguistic Variation*, 185-210.
- Eckert, P. and Rickford, J. R., (eds.) (2002), *Style and Sociolinguistic Variation*. Cambridge University Press.
- Grillet, Cl. (1922), *Le Style à la portée de tous en 35 leçons. Que dire ? Comment le dire ?* Paris/ Lyon : E. Vitte.
- Kabatek, J., Obrist Ph., Vincis V. (2010), « Clause-linkage techniques as a symptom of *discourse traditions* : methodological issues and evidence from Romance languages », in H. Dorgeloh, A. Wanner (dir.), *Syntactic Variation and Genre*, Berlin : Mouton De Gruyter, 247-275,
- Lavandera, B. (1978), « Where does the Sociolinguistic Variable stops ? », *Language in Society* 7 (2), 171-182.
- Lee, D., 1992, *Competing Discourses: Perspective and Ideology in Language*. London: Longman.
- Michaelis, L. A. & Lambrecht, K. (1996), « Toward a Construction-Based Model of Language Function: The Case of Nominal Extraposition » *Language* 72 ,215-247.
- Sankoff, D. (1988), « Sociolinguistics and syntactic variation », in Newmeyer F.J. (éd.), *Linguistics, The Cambridge Survey*, vol. IV, Language : The Socio-cultural Context., Cambridge : Cambridge University Press, 140-161.
- Tuaillon, G. (1992,) « Diatopie dans un espace dialectal et diatopie dans les usages d'une langue unitaire », *Communication and Cognition* Vol 25, *Diatopie, Diachronie, Diastratie*, N°2-3, 147-154.
- Wagner, R.L. (1974), *L'Ancien français*, Paris : Larousse.